

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2011

BIOÉTHIQUE - (n° 3111)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 80

présenté par
M. Leonetti

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 7, supprimer le mot :
« concernée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.